



Un bilan de l'Objectif mondial d'adaptation

De l'Accord de Paris
au programme de travail
Glasgow-Sharm el-Sheikh
(GlaSS)

Emilie Beauchamp et Lilian Motaroki

Working Paper

Avril 2022

**Changement climatique ;
Suivi, évaluation et apprentissage**

Mots clés :

Adaptation au changement climatique, Accord de Paris,
négociations sur le changement climatique, Suivi et évaluation

Principaux auteurs

Emilie Beauchamp est chercheuse au sein de l'équipe de Suivi, Évaluation et Apprentissage (SEA) d'IIED. Son travail se concentre sur les évaluations dans le domaine climatique.

Lilian Motaroki est une chercheuse au sein du Groupe pour le changement climatique à IIED.

Auteur correspondant: emilie.beauchamp@iied.org

Remerciements

Les auteurs remercient les experts en adaptation qui ont fourni les observations et les idées qui éclairent le présent rapport.

Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont directement contribué au contenu et à la production de ce document : Erin Roberts, Binyam Gebreyes, Clarisse Marsac et Katherine Shepherd.

Produit par l'équipe SEA et le Groupe pour le changement climatique de l'IIED

Le présent rapport a été rédigé par l'équipe SEA (suivi, évaluation et apprentissage) et le Groupe pour le changement climatique de l'IIED. L'équipe de Suivi, Évaluation et Apprentissage (SEA) travaille avec la société civile, les gouvernements et les individus pour renforcer les systèmes SEA, afin que ces derniers génèrent des données probantes de qualité, au bon moment et destinées aux bonnes personnes. Le Groupe pour le changement climatique travaille avec des partenaires pour aider à trouver des solutions justes et équitables au changement climatique en associant un soutien approprié à l'adaptation des populations pauvres des pays à revenu faible et intermédiaire avec des objectifs d'atténuation ambitieux et concrets. Cette collaboration vise à atteindre les objectifs suivants :

- Soutenir les processus de planification publique pour obtenir des résultats de développement résilients au changement climatique pour les plus pauvres
- Soutenir les négociateurs des pays pauvres et vulnérables en matière de changement climatique afin de parvenir à des solutions équitables, équilibrées et multilatérales
- Renforcer la capacité d'agir sur les conséquences de l'évolution de l'écologie et de l'économie pour un développement équitable et résilient au changement climatique dans les régions arides.

Publié par IIED, Avril, 2022

Beauchamp, E et Motaroki, L (2022) Un bilan de l'Objectif mondial d'adaptation : de l'Accord de Paris au programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh (GlaSS). IIED, London.

<https://pubs.iied.org/fr/20876iied>

ISBN 978-1-78431-963-2

Imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales.

International Institute for Environment and Development
Third Floor, 235 High Holborn, London, WC1V 7LE
Tel: +44 (0)20 3463 7399
email: info@iied.org
www.iied.org

 @iied

 www.facebook.com/thelIIED

Télécharger d'autres publications depuis www.iied.org/pubs



IIED publications may be shared and republished in accordance with the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International Public License (CC BY-NC-ND 4.0). Under the

terms of this licence, anyone can copy, distribute and display the material, providing that they credit the original source and don't use it for commercial purposes or make derivatives. Different licences may apply to some illustrative elements, in which instance the licence will be displayed alongside. IIED is happy to discuss any aspect of further usage. Get more information via www.iied.org/Creative-Commons

IIED is a charity registered in England, Charity No.800066 and in Scotland, OSCR Reg No.SC039864 and a company limited by guarantee registered in England No.2188452

L'Objectif mondial d'adaptation (OMA) a été établi par l'Accord de Paris de 2015, en réponse aux appels des pays en développement à intensifier les mesures d'adaptation. De nombreuses Parties s'attendaient à ce que les travaux découlant de l'Accord de Paris permettent la mise en application de l'OMA, mais les progrès ont été lents jusqu'à la COP26 de 2021, date à laquelle le programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheik (GlaSS) sur l'OMA a été mis en place. Le présent rapport décrit ce qui s'est passé lors de ces années et propose aux Parties d'importants sujets de réflexion, notamment pour tirer parti du GlaSS et pour améliorer les mesures d'adaptation aux niveaux régional, national, infranational et local.

Table des matières

Acronymes	4	4 L'OMA dans le cadre du programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh	18
Résumé	5	5 Réflexions pour les Parties : favoriser la réussite du GlaSS et de l'OMA	21
1 Introduction	6	Modes de travail et inclusion	22
2 Le contexte : origines et définitions de l'OMA	8	Activités et cohérence	23
L'avant 2015 : les propositions et idées qui ont façonné l'OMA dans l'Accord de Paris	8	Thèmes et priorités	25
L'OMA dans l'Accord de Paris	10	6 Conclusion	27
3 2015-2021 : la lente progression des missions relatives à l'OMA	12	Références bibliographiques	28
Les travaux méthodologiques sur les différentes dimensions de l'adaptation	12	Autres documents connexes	31
Les travaux sur les approches visant à examiner les progrès vers l'OMA	14	Annexes	32
Travaux sur les communications et les rapports d'adaptation	16	Annexe 1 : Recommandations du Comité d'adaptation	32
Le GST en tant qu'outil d'évaluation des progrès vers l'OMA	17	Annexe 2 : Questions d'orientation sur l'adaptation destinées à la phase d'évaluation technique de la première phase du GST	34

Acronymes

CA	Comité d'adaptation
AdComms	Communications sur l'adaptation
ADP	Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée
AGN	Groupe africain de négociateurs
AILAC	Alliance indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes
BTR	Rapports biennaux sur la transparence
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
OMA	L'Objectif mondial d'adaptation
GlaSS	Glasgow-Sharm el-Sheik (programme de travail)
GST	Bilan mondial
IIED	International Institute for Environment and Development
NDC	Contribution déterminée au niveau national
INDC	Contribution prévue déterminée au niveau national
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
SEA	Suivi, évaluation et apprentissage
PNA	Plan national d'adaptation
NWP	Programme de travail de Nairobi
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SCF	Comité permanent du financement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Résumé

Avant même la conclusion de l'Accord de Paris, les pays en développement ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des mesures d'adaptation et sur la prise en compte de l'adaptation – au même titre que l'atténuation ou la réduction des émissions. Certaines Parties ont même fait valoir que le nouvel accord ne serait pas équitable si l'on ne mettait pas l'accent sur l'adaptation. En conséquence, l'Accord de Paris a fixé l'objectif mondial d'adaptation (OMA) dans le but de renforcer la capacité d'adaptation, d'accroître la résilience et de réduire la vulnérabilité au changement climatique (CCNUCC, 2016a).

L'OMA s'est accompagné de plusieurs autres dispositions visant à intensifier les travaux d'adaptation. Une série de tâches a été confiée à des organes constitués en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), mais aucune directive spécifique pour la mise en œuvre de l'OMA n'a été proposée. Cela s'explique en partie par la complexité méthodologique et politique de la définition d'un objectif mondial capable de tenir compte des réalités multiformes et très contextuelles de l'adaptation à travers différents pays.

La lente progression de l'OMA

Dans la décision qui a mené à la conclusion de l'Accord de Paris, à savoir [la décision 1/CP.21](#), les Parties ont confié cinq missions (ou tâches) au Comité d'adaptation (CA), au Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) et au Comité permanent des finances (SCF) (CCNUCC, 2016a). Certaines Parties et certains groupes ont vu dans ces missions la possibilité de mettre en œuvre l'OMA, mais les progrès de certaines de ces missions ont été lents ; de plus, les divers travaux d'adaptation dans le cadre de la CCNUCC, bien que complémentaires, ont été menés en vase clos.

L'OMA dans le cadre du programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh

Six ans après la définition de l'OMA, les Parties ont lancé le GlaSS pour poursuivre les travaux sur l'OMA lors de la COP26 de 2021 (CCNUCC, 2022 b). Le GlaSS contient huit objectifs généraux visant à mettre en œuvre l'OMA et à renforcer les mesures d'adaptation au niveau national, en reconnaissant le rôle moteur des pays. Le programme de travail sera mis en place (au moins dans un premier temps) durant les deux prochaines années, en commençant par le recueil, en avril 2022, des soumissions des Parties. Ces dernières pourront indiquer les questions qu'elles souhaiteraient aborder et la façon de les évoquer afin de progresser dans la mise en œuvre de l'OMA.

Développer une vision pour le GlaSS et l'OMA

La mise en place du GlaSS est le fruit des travaux menés lors de la COP26. Elle constitue une étape importante dans la mise en œuvre de l'OMA par le biais d'actions concrètes. Bien qu'il y ait des domaines dans lesquels il existe un consensus sur l'OMA, les attentes à l'égard du GlaSS peuvent varier considérablement d'une Partie ou d'un groupe à l'autre.

Durant leur réflexion sur le GlaSS, les Parties pourraient commencer à développer leur propre vision, puis leur vision collective, des résultats que devrait obtenir le GlaSS ainsi que leurs attentes pour l'OMA. Il est essentiel que les Parties et les groupes fassent part de leurs exigences à l'égard du GlaSS, y compris son processus, ses thèmes, ses priorités et la manière d'inclure d'autres organes et acteurs, que ce soit au sein ou en dehors de la CCNUCC. Les Parties devront réfléchir à leurs besoins et à leurs priorités, en fonction de leur situation à l'échelle nationale, et à la façon dont le GlaSS pourrait être mis à profit pour renforcer les mesures d'adaptation dans leurs pays, régions et communautés. Ce faisant, les Parties pourraient aborder des questions clés liées i) aux méthodes de travail et à l'inclusion, ii) aux principales activités et à la cohérence iii) aux axes de travail et priorités.

Les soumissions des Parties sur la façon dont le GlaSS devrait poursuivre ses huit objectifs guideront les travaux sur l'OMA lors des deux prochaines années, mais ce n'est qu'un début. Le GlaSS doit être considéré comme un catalyseur et un espace dans lequel les Parties peuvent créer une dynamique pour traiter les questions d'adaptation dans leur propre territoire. En fin de compte, la réussite du programme et de l'OMA dépendra de la manière dont les pays tirent parti des activités et des processus du GlaSS ainsi que du soutien fourni pour la mise en œuvre de leurs propres processus d'adaptation locaux, nationaux et régionaux.

1

Introduction

La nécessité d'intensifier l'action climatique est universellement reconnue. La crise climatique a de plus en plus d'impacts irréversibles sur les systèmes naturels et humains. Les pays, régions et populations les plus vulnérables sont touchés de manière disproportionnée (GIEC, 2022) alors qu'ils contribuent peu aux émissions mondiales. Conclue en 1992, la CCNUCC s'est principalement concentrée sur l'atténuation lors de ses premières années. Ce n'est qu'au début des années 2000 que l'on a répondu aux demandes des pays en développement qui souhaitent que l'on se concentre davantage sur les effets du changement climatique et au soutien à l'adaptation.

Lors de la négociation de l'Accord de Paris, conclu à l'occasion de la 21^e Conférence des Parties (COP) en 2015, les pays en développement ont émis une demande fondamentale, à savoir la nécessité de prendre en compte l'adaptation au même titre que l'atténuation et la nécessité d'intensifier ces mesures d'adaptation. En conséquence, la nécessité de renforcer à la fois la visibilité et le soutien à l'adaptation a été inscrite dans l'Accord. Outre les objectifs à long terme énoncés à l'article 2, l'Accord de Paris reconnaît que l'adaptation est un défi mondial, ayant des dimensions locales, infranationales, nationales, régionales et internationales ; il met en place l'OMA afin « d'améliorer la capacité d'adaptation, de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité au changement climatique » (CCNUCC, 2016a).¹ À l'article 14 de l'Accord de Paris, les Parties ont également institué le Bilan mondial (GST) afin d'évaluer les progrès collectifs effectués en matière de réalisation des objectifs à long terme, dont l'OMA.

Bien que l'OMA ait été perçu comme un succès pour les pays en développement en 2015, les étapes suivantes de sa mise en œuvre n'étaient pas clairement définies. Cela s'explique en partie par la complexité méthodologique et politique de la définition d'un objectif mondial, capable de tenir compte des réalités multiformes et très contextuelles de l'adaptation à travers le monde. Avant la COP25 de Madrid, fin 2019, les pays en développement et notamment le Groupe africain de négociateurs (AGN), ont appelé à inscrire à l'ordre du jour un point sur l'OMA dans le cadre de la Conférence des parties agissant comme réunion des parties à l'Accord de Paris (CMA), l'organe qui guide la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les Parties n'ont pas inscrit ce point à l'ordre du jour lors de la COP25. La demande des pays en développement a relancé les discussions sur l'OMA, apportant un soutien à la demande du CA d'élaborer un [rapport technique](#) (CA, 2021a) sur les approches à adopter pour examiner les progrès globaux effectués eu égard à la réalisation de l'OMA (CCNUCC, 2020).² Cela a conduit à des discussions formelles et informelles sur l'interprétation de l'OMA entre 2020 et 2021. Lors de la COP26 à Glasgow fin 2021, le programme du GlaSS sur l'OMA a été défini dans le but d'atteindre huit objectifs généraux (CCNUCC, 2022 b).³ Le programme de travail sera mis en place les deux prochaines années, en commençant par recueillir en avril 2022 les soumissions des Parties qui pourront indiquer les questions qu'elles souhaiteraient aborder et l'organisation proposée, afin de progresser dans la mise en œuvre de l'OMA.

1 Article 7.2 de l'[Accord de Paris](#).

2 Paragraphe 14 de la [décision 1/CMA.2](#).

3 Paragraphe 7 de la [décision 7/CMA.3](#).

Dans ce contexte, le présent document vise à faire le point sur l'historique de l'OMA, en fournissant une base et un cadre de référence pour les discussions menées au sein du GlaSS. Nous passerons en revue les origines de l'OMA ainsi que ses évolutions de 2015 jusqu'à la mise en place du GlaSS lors de la COP26. Nous fournirons ensuite un résumé analytique des points de consensus émergents et des autres questions que les Parties et autres parties prenantes doivent prendre en compte lors de la préparation et de la participation au GlaSS. Ces travaux s'adressent en priorité aux Parties et groupes relevant de la CCNUCC,

mais pourraient également intéresser les praticiens de l'adaptation, ou encore les chercheurs et les décideurs connaissant peu la phraséologie et les processus de la CCNUCC. Nous estimons que le renforcement de l'accès aux informations sur l'OMA est essentiel. Il permet d'intensifier des mesures d'adaptation à l'échelle mondiale, de favoriser la réussite du GlaSS et, en fin de compte, d'atteindre les objectifs de l'OMA. Le présent rapport s'appuie sur une analyse documentaire ainsi que sur des entretiens menés auprès de plusieurs experts de l'adaptation mettant en application des mesures d'adaptation comme celles prévues dans la CCNUCC.

2

Le contexte : origines et définitions de l'OMA

Entre l'établissement de l'OMA en 2015 et la mise en place du programme GlaSS en 2021, on a peu parlé de la façon dont l'OMA devrait être mis en œuvre dans la pratique. Cela s'explique à la fois par des raisons politiques et méthodologiques ; les difficultés rencontrées remontent aux fondements de l'OMA, qui a été établi en tant que compromis politique. La section suivante décrira les évolutions qui ont conduit à l'OMA avant 2015.

L'avant 2015 : les propositions et idées qui ont façonné l'OMA dans l'Accord de Paris

Comme on l'a vu plus haut, reconnaître que l'adaptation doit être prise en compte au même titre que l'atténuation était l'une des principales demandes des pays en développement lors des négociations en vue de l'Accord de Paris. L'accent mis sur l'adaptation s'explique par les besoins sur le terrain dans les pays en développement vulnérables – et par les niveaux prévus de réchauffement de la température moyenne mondiale,

indiqués notamment dans le [cinquième rapport d'évaluation](#) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui a été publié en 2014 (GIEC, 2014). Certaines voix ont fait valoir que si l'on ne mettait pas l'accent sur l'adaptation, l'Accord de Paris n'aurait pas été considéré comme équitable par de nombreux groupes et Parties à la CCNUCC (Ngwada et al., 2014). Fin 2014, lors de la COP20, les Parties sont convenues de traiter tous les éléments du nouvel accord sur un pied d'égalité : elles se sont engagées à prendre en compte l'atténuation au même titre que l'adaptation (CCNUCC, 2015).⁴

Les pays en développement ont finalement défendu l'OMA dans la perspective de la COP21 de 2015 sous l'ombrelle du groupe de négociation de la Chine et du Groupe des 77, qui comprend 134 pays en développement. Parmi les pays en développement, les partisans vocaux de l'OMA comprenaient notamment les pays de l'AGN et de l'Association indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC).

L'AGN a été le premier groupe à indiquer qu'il souhaitait que l'objectif d'adaptation soit défini dans le nouvel accord, par le biais de sa soumission [de 2013](#) (AGN, 2013) au Groupe de travail ad hoc sur la plateforme

⁴ Paragraphe 2 de la [décision 1/CP.20](#).

d'action renforcée de Durban (ADP), l'organe en vertu duquel l'Accord de Paris a été négocié (AGN, 2013). L'AGN a présenté sa vision : l'OMA doit rejoindre l'objectif de température mondiale en tant qu'objectif à long terme du nouvel accord. Ces deux objectifs contribueraient à améliorer la compréhension des objectifs connexes en matière de finances et de technologie qui doivent également être inclus dans le nouvel accord. En 2015, l'AGN a rédigé un rapport qui exposait clairement sa proposition pour l'OMA, avec des dimensions qualitatives et quantitatives regroupées sous cinq principaux axes de travail (El-Bakri et al., 2015).

Avant Paris, l'AGN a proposé que l'OMA soit composé de cinq dimensions ou sous-objectifs qui dans leur ensemble donneraient une image représentative, d'une part, de l'état des mesures d'adaptation à l'échelle mondiale et, d'autre part, de l'ampleur des mesures requises afin de faire face aux problématiques d'adaptation :

1. Planification nationale de l'adaptation en tant qu'objectif collectif et global : faire en sorte que tous les pays soient tenus de veiller à ce que les pays en développement puissent élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA).
2. Communication des besoins d'adaptation des pays en développement et du soutien apporté par les pays développés.
3. Reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement : sur la base des informations fournies dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), qui prendraient la forme de contributions à la réalisation des engagements pris au titre de la CCNUCC.
4. Suivi des progrès accomplis eu égard à la réalisation des engagements de soutien et d'action en matière d'adaptation : à la fois par des évaluations *ex ante* du soutien promis par les pays développés et par une évaluation *ex post* de la pertinence des mesures d'adaptation mises en place au cours du cycle précédent afin d'atteindre l'OMA.
5. Garantie d'équité : en reconnaissant que les pays en développement sont à la fois les moins responsables et les plus touchés de manière disproportionnée par les effets du changement climatique, en apportant une réponse satisfaisante à leurs besoins, et en s'appuyant sur les principes de responsabilités communes, mais différenciées et de capacités respectives.

Dans l'une de ses [soumissions \(AILAC, 2014\)](#) à l'ADP dans la perspective de la COP21 de 2015, l'AILAC, avec le Mexique et la République dominicaine, a également souligné la nécessité d'intensifier l'adaptation et d'assurer un équilibre entre le traitement de l'atténuation et l'adaptation dans le nouvel accord (AILAC et al., 2014). Selon eux, les mesures d'adaptation ont nécessité des changements importants des processus et des structures aux niveaux local, national et mondial ; ils ont proposé « un Objectif mondial d'adaptation qui fournirait une vision guidant la communauté mondiale vers un objectif collectif visant à assurer une planète résiliente » (Ibid). Cela inclurait une notion de la façon dont les actions d'adaptation individuelles (ou nationales) ont contribué à cet objectif collectif et mondial. Ils ont également souligné que l'interconnexion et la résilience des sociétés, des écosystèmes et des économies constituent un « intérêt mondial commun ».

En dépit de nuances dans les positions des pays en développement, le G77 et la Chine ont finalement défendu un OMA avec des éléments qualitatifs et quantitatifs et ont préconisé l'ajout de plusieurs autres dispositions sur l'adaptation dans l'ensemble de l'accord. Il convient de noter que la plupart, voire la totalité, des autres Parties et groupes se sont également déclarés favorables à l'objectif visant à mettre davantage l'accent sur l'adaptation dans le nouvel accord. Les soumissions de plusieurs Parties et groupes de pays en développement ont mis en avant la nécessité de fournir un appui à l'intensification des mesures d'adaptation. Dans sa soumission à l'ADP, le Groupe des PMA, compte tenu du niveau de réduction des émissions demandé et de l'augmentation de la température associée, a souligné l'importance d'un soutien efficace à l'adaptation (Népal, 2014). D'autres pays, tels que la Corée du Sud, ont soutenu l'idée d'introduire un objectif d'adaptation dans le nouvel accord en 2014 (El-Bakri et al., 2015 ; Kreft et Jungans, 2015). Dans ses soumissions à l'ADP, l'Union européenne a soutenu que le nouvel accord devrait reconnaître l'importance de l'adaptation. Il convient de noter que bon nombre des soumissions originales transmises à l'ADP ne sont plus disponibles sur le site Internet de la CCNUCC et que les informations sont tirées de résumés des soumissions.

Avant la COP21 de 2015, quelques acteurs de la société civile ont également suggéré des orientations pour le projet de l'OMA. Le [Center for Climate and Energy Solutions](#) a rédigé une note d'information sur la prise en compte de l'adaptation dans le nouvel accord (Suarez et Huang, 2015). Les auteurs ont proposé

aux Parties d'examiner certaines questions clés pour l'établissement d'une vision ou d'un but d'adaptation conforme à l'objectif ultime de la CCNUCC. Il s'agit notamment de veiller à ce que les mesures et le soutien en matière d'adaptation soient conformes à la volonté d'atténuation au niveau mondial et proportionnés à l'objectif de limitation de l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2 °C.

Dans un rapport publié à la mi-2015, des chercheurs de [l'Institut du développement durable et des relations internationales](#) (IDDR) ont soutenu que, dans le cadre de l'Accord de Paris, l'OMA devrait inclure un cadre de suivi des progrès. Celui-ci engloberait le partage des expériences et l'élaboration d'une compréhension commune de l'adaptation et des outils, utilisables pour tenir compte à la fois des efforts d'adaptation et de leurs limites (Magnan et al., 2015).

Des chercheurs de [l'International Institute for Environment and Development](#) (IIED) ont proposé que l'OMA tienne compte des différentes circonstances nationales (Craft and Fisher, 2015). Les auteurs ont fait valoir que la mesure de l'évolution de la vulnérabilité et de la résilience dépendra du contexte national et qu'une mesure mondiale n'aurait pas de sens. Les auteurs ont souligné que si un OMA était institué par un nouvel accord, il serait essentiel qu'il ne constitue pas un fardeau pour les pays en développement les plus vulnérables.

L'OMA dans l'Accord de Paris

L'OMA institué par l'Accord de Paris présente une vision collective d'une planète résiliente et prend en compte les éléments consignés dans les propositions de l'AILAC et de l'AGN (Groupe africain de négociateurs). [La décision 1/CP.21](#) (CCNUCC 2016a), qui accompagnait l'Accord de Paris, comprenait de nombreux éléments pertinents pour la vision qu'avait l'AGN de l'OMA en tant qu'objectif à la fois qualitatif et quantitatif. L'article 7 de l'Accord de Paris reprend de nombreux éléments pertinents pour l'OMA et, plus largement, pour l'adaptation. Plus précisément, **l'article 7.1 définit l'OMA de la façon suivante :**

« Les Parties établissent l'objectif mondial en matière d'adaptation consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements, en vue de contribuer au développement durable et de garantir une riposte adéquate en matière d'adaptation dans le contexte de l'objectif de température énoncé à l'article 2. »

L'OMA est également cité à **l'article 7.14** comme l'une des quatre dimensions d'adaptation que le GST prendra en compte :

« Le bilan mondial prévu à l'article 14 vise notamment à : a) Prendre en compte les efforts d'adaptation des pays en développement Parties; b) Renforcer la mise en oeuvre de mesures d'adaptation en tenant compte de la communication sur l'adaptation mentionnée au paragraphe 10 du présent article; c) Examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui fourni en matière d'adaptation; et d) Examiner les progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation énoncé au paragraphe 1 du présent article. »

Le langage utilisé dans le texte décrivant l'OMA contient une formulation qui fait écho à certaines des propositions originales. Cependant, les variations dues aux compromis issus des négociations rendent l'OMA sujet à interprétation et à clarification. De nombreuses questions sont restées sans réponse, des difficultés méthodologiques se mêlant aux agendas politiques et aux capacités respectives des pays. Parmi ces questions, on peut notamment citer la communication et la transmission d'informations sur l'adaptation dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'OMA.

D'autres articles de l'Accord de Paris apportent des éléments et des principes pertinents en matière d'adaptation. Par exemple, l'article 7.2 reconnaît que l'adaptation constitue un défi mondial, bien qu'elle comporte des dimensions locales, infranationales, nationales, régionales et internationales. L'Accord de Paris reconnaît également, à l'article 7.5, que les mesures d'adaptation devraient : être impulsées par les pays ; être sensibles à l'égalité des sexes ; être participatives et totalement transparentes ; prendre en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables. Les mesures d'adaptation devraient tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles, des connaissances traditionnelles et du savoir des peuples autochtones. Lorsque cela est indiqué, l'adaptation devrait être intégrée dans les politiques, plans et actions pertinents. L'article 7.6 reconnaît l'importance de l'appui à l'adaptation et de la prise en compte des besoins des pays en développement. En se fondant sur l'article 7 (axé sur l'adaptation), les Parties sont convenues à l'article 9.3 que les pays développés devraient continuer à jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation de moyens de financement de la lutte contre le changement climatique, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement.

D'autres éléments de l'article 9 (axé sur les ressources financières) concernent également l'OMA, tout comme les articles 2 (sur l'objet), 13 (sur la transparence) et 14 (sur le GST).

En outre, [la décision 1/CP.21](#) (CCNUCC, 2016a), qui établit l'Accord de Paris, prévoyait des mandats dans les domaines méthodologique, institutionnel et financier, des domaines clés de l'adaptation dans la poursuite des objectifs à long terme de l'accord. Ces missions ont été confiées au CA (le principal organisme chargé de l'adaptation au sein de la CCNUCC), au LEG et au SCF, et elles comprenaient les éléments suivants :

- *Demande au Comité de l'adaptation et au Groupe d'experts des pays les moins avancés d'élaborer conjointement des modalités en vue de reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement parties, comme il est prévu au paragraphe 3 de l'article 7 de l'Accord, et de formuler des recommandations pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa première session paragraphe 41)*
- *Demande au Comité de l'adaptation, compte tenu de son mandat et de son deuxième plan de travail triennal, et en vue de formuler des recommandations pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa première session :*
 - *D'examiner les activités des dispositifs institutionnels relatifs à l'adaptation mis en place au titre de la Convention en vue de déterminer comment améliorer, le cas échéant, la cohérence de leurs activités, de manière à répondre de façon adéquate aux besoins des Parties ;*
 - *D'étudier des méthodes pour évaluer les besoins d'adaptation en vue d'aider les pays en développement parties sans leur imposer une charge excessive (paragraphe 42).*
- *Demande au Comité de l'adaptation et au Groupe d'experts des pays les moins avancés, en collaboration avec le Comité permanent du financement et d'autres institutions compétentes, d'élaborer des méthodes et de formuler des recommandations pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa première session sur :*
 - *L'adoption des mesures nécessaires pour faciliter la mobilisation de l'appui à l'adaptation dans les pays en développement dans le contexte de la limitation de l'élévation de la température moyenne de la planète mentionnée à l'article 2 de l'Accord ;*
 - *L'examen du caractère adéquat et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui visé à l'alinéa c) du paragraphe 14 de l'article 7 de l'Accord (paragraphe 45)*

3

2015-2021 : la lente progression des missions relatives à l'OMA

Malgré la définition de l'OMA et la mise en place de missions clés visant à faire avancer les travaux d'adaptation prévus dans le cadre de la CCNUCC, les progrès effectués eu égard à l'OMA ont été relativement lents jusqu'à ce que les Parties trouvent un accord sur le GlA55 lors de la COP26. Néanmoins, le CA, le LEG et le SCF ont fait des progrès dans plusieurs aspects de l'adaptation, en parallèle avec d'autres travaux d'adaptation menés dans le cadre de la CCNUCC. Complétant les activités de recherche et de plaidoyer de la société civile, ces travaux ont alimenté la réflexion sur les éléments fondamentaux de l'OMA.

Les travaux méthodologiques sur les différentes dimensions de l'adaptation

Reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement. Ces travaux ont été confiés au CA et au LEG en 2016. Ils consistent à élaborer, tous les

deux ans, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques liés à l'adaptation. Ces travaux visent à résoudre la complexité de l'évaluation en matière de progrès de l'adaptation. En 2018, le CA a lancé le [premier rapport de synthèse](#), axé sur la manière dont les pays en développement tiennent compte des dangers, des enseignements tirés et des bonnes pratiques (CA, 2020). Dans le cadre de cette mission, la rédaction du [deuxième rapport](#) a débuté en 2021. Il est axé sur la reconnaissance des efforts déployés par les pays en développement pour évaluer et faire face aux coûts de l'adaptation. Ce rapport sera publié en 2022.

En outre, des progrès ont été réalisés lors de la COP24, à Katowice en 2018, en ce qui concerne la communication des informations sur la reconnaissance des efforts d'adaptation à chaque étape du GST (CCNUCC, 2019 b).⁵ Toutefois, on ne sait toujours pas dans quelle mesure la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement fera l'objet d'un suivi et sera liée à la pertinence de l'action et de l'appui.

⁵ [Décision 19/CMA.1](#)

Faciliter la mobilisation du soutien à l'adaptation dans les pays en développement en rapport avec l'objectif de température à long terme. Le CA et le LEG ont été invités, en collaboration avec le SCF et d'autres institutions compétentes, à élaborer des méthodologies et à formuler des recommandations à la CMA sur les mesures nécessaires pour faciliter la mobilisation du soutien à l'adaptation dans les pays en développement dans le contexte des objectifs mondiaux énoncés à l'article 2 de l'Accord de Paris, à savoir limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale. En 2017, le CA et le LEG ont préparé des [recommandations](#) (CA et LEG, 2017) sur cette mission ainsi que la mission prévue au paragraphe 45 (CA et LEG, 2017). Le rapport comprenait plusieurs recommandations, telles que l'invitation lancée aux pays en développement à améliorer leurs cadres de mise en application ou encore la demande d'appui pour aider les PMA et autres pays en développement à y parvenir. Le rapport appelait les pays développés à intensifier leur appui à l'adaptation et inviter les Parties à étudier les moyens de simplifier et d'accélérer l'accès des pays en développement à cet appui (Ibid).

Examiner la pertinence et l'efficacité. Par rapport aux autres tâches découlant de la décision 1/CP.21, la mission consistant à examiner la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui est encore peu développée. À partir d'analyses documentaires et de soumissions, le CA et le LEG ont procédé à une [compilation](#) des méthodologies existantes qui peuvent être utilisées pour évaluer la pertinence et l'efficacité de l'adaptation (CA et LEG, 2021). Ce document est partagé sur le [Portail de connaissances sur l'adaptation](#) (CCNUCC, s.d.). La compilation établit une distinction entre les méthodes d'adaptation et de soutien et les types d'information à des fins d'examen à la fois de l'efficacité et de la pertinence. Les méthodologies d'évaluation de l'efficacité sont particulièrement utiles pour les pays lorsqu'ils élaborent des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA), en particulier pour évaluer l'appui que les pays développés fournissent pour répondre aux besoins des pays en développement. Les méthodologies d'évaluation de la pertinence sont particulièrement utiles pour les pays lors de la planification et de la mise en œuvre de leur action pour l'adaptation.

Évaluer les besoins d'adaptation en vue d'aider les pays en développement. À l'instar des travaux liés à l'examen de la pertinence et de l'efficacité, le CA, le LEG et le programme de travail de Nairobi (NWP) ont

principalement travaillé à l'élaboration d'un inventaire des méthodologies pertinentes pour l'évaluation des besoins d'adaptation jusqu'en juin 2020. Les Parties, les observateurs et les organisations externes ont été invités à partager et à contribuer à des méthodologies d'évaluation des questions liées aux besoins d'adaptation telles que l'action, le financement, le renforcement des capacités et le soutien technologique. Ces méthodologies sont également disponibles sur le [Portail des connaissances sur l'adaptation](#). Comme prochaine étape, le CA, en collaboration avec le GIEC, préparera une note technique basée sur ces méthodologies, mettant également en exergue les lacunes, les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les lignes directrices. Une première version produite par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) sera prête en novembre 2022.

Le SCF a également entrepris des travaux sur des aspects similaires, notamment le [projet de financement fondé sur les besoins](#), le [rapport sur la détermination des besoins des pays en développement Parties](#) (SCF, 2021a) et la [quatrième Évaluation biennale et aperçu des flux de financement climatique](#) (SCF, 2021a ; SCF, 2021b). Ces travaux collectifs se concentrent sur les besoins ainsi que sur les flux financiers.

Systèmes de suivi et d'évaluation aux niveaux national et infranational. Le soutien apporté aux systèmes de S&E fait depuis longtemps partie du travail du CA, notamment via son partenariat avec le NWP et son réseau de partenaires. Par exemple, le NWP a préparé un inventaire des travaux en cours sur le suivi et l'évaluation de l'action pour l'adaptation, qui a mis en évidence les défis émergeant dans la pratique au niveau national. Parmi ces défis, on note la relative rareté des articles académiques portant sur l'évaluation de l'impact, ce qui rend l'utilisation d'indicateurs destinés au suivi des actions d'adaptation encore plus complexe (CCNUCC, 2016 b). Dans son plan de travail 2022-2024, le CA préparera une note technique contenant des études de cas sur le développement et l'application des systèmes S&E aux niveaux national et infranational. Cela comprendra l'examen de la valeur des systèmes de suivi et d'évaluation, des obstacles existants et des possibilités de les surmonter.

En 2018, lors de la COP24, les résultats des travaux menés dans le cadre des cinq missions ont été examinés plus avant dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, dans le cadre de discussions sur les Règles d'application de l'Accord de Paris (CCNUCC, 2019a). En dépit d'appels lancés par

les pays en développement et de tentatives répétées de sensibilisation à l'adaptation dans les négociations de la CCNUCC, les progrès effectués dans le cadre des missions d'adaptation ont été lents. Cela est probablement dû au fait que les problématiques liées aux missions sont hautement politiques. C'est probablement ce qui explique que l'OMA, prévu par l'Accord de Paris, soit un compromis politique. De nombreux groupes de pays en développement, Parties et organisations de la société civile espéraient que les missions faciliteraient la mise en œuvre de l'OMA (El-Bakri et al., 2015 ; Ngwadla et El-Bakri, 2016 ; Singh et al., 2016). Toutefois, comme indiqué ci-dessus, la complexité politique et méthodologique des discussions a ralenti la progression.

Les travaux sur les approches visant à examiner les progrès vers l'OMA

En 2019, lors de la COP25, le CA s'est vu confier une mission spécifique par la CMA consistant à passer en revue les approches en matière d'évaluation des progrès réalisés eu égard à l'OMA et à élaborer un document consignait les conclusions de son rapport de 2021 (CCNUCC, 2020).⁶ Ces travaux ont été essentiels pour faire avancer les discussions sur l'OMA, notamment en raison de désaccords sur la possibilité de rassembler les informations pour évaluer les progrès accomplis eu égard à l'OMA dans le GST (CA, 2021c). L'OMA vise à mener une action collective sur l'adaptation au changement climatique, mais la façon de mesurer l'action pour l'adaptation reste un sujet de désaccord entre les Parties et au sein même de ces dernières. Il s'agit d'un domaine auquel le GlaSS peut contribuer davantage et qui sera étudié plus en détail par la suite.

La [rapport technique](#) en découlant (CCNUCC, 2021) a suggéré un certain nombre de défis clés dans divers domaines. Ces défis sont d'ordre :

- méthodologique (comme le transfert des niveaux de référence et des incertitudes liés aux risques climatiques et à l'agrégation entre différentes échelles et différents contextes)
- empirique (en cas de manque de données et d'informations)
- conceptuel (en termes d'absence d'accord sur l'adaptation) (Ibid).

Le rapport indique également qu'il existe nécessairement des compromis lors de l'élaboration de critères d'évaluation des progrès de l'adaptation, notamment celui entre l'agrégation et le respect des contextes nationaux, ou encore entre l'agrégation et la faisabilité. Les approches en matière d'évaluation des progrès doivent à la fois permettre d'évaluer les progrès collectifs, mais aussi d'éclairer la mise à jour et le renforcement des actions au niveau national (Beauchamp et al., 2021 ; Wilkinson et coll., 2021). Trouver un juste équilibre entre ces deux objectifs, en évitant de faire peser un fardeau sur les pays en développement, est crucial – et délicat. Il s'agit d'un défi inhérent tant à l'OMA qu'au GST.

Le rapport technique révèle les défis et les méthodes liés à la documentation de l'OMA. Le CA a également fourni aux Parties des recommandations clés sur l'OMA dans son rapport de 2021 avant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 à Glasgow (COP26) (voir encadré 1).

⁶ Paragraphe 14 de la [décision 1/CMA.2](#).

ENCADRÉ 1 : RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU CA DE 2021 SUR LES APPROCHES VISANT À EXAMINER LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE L'OMA

Avant la COP26 de 2021, le CA a inclus une série de 22 recommandations découlant de l'étude des approches en matière d'examen des progrès accomplis dans le cadre de l'OMA (CA, 2021c). Nous en indiquons ci-dessous les points fondamentaux :

- (a) Le rapport indique plusieurs défis d'ordre méthodologique, empirique, conceptuel et politique lors de l'examen des approches dans le cadre de l'OMA ; il est nécessaire d'améliorer la compréhension des méthodologies existantes, des lacunes conceptuelles et de l'insuffisance des données, et des compromis. Les progrès effectués eu égard à l'OMA devraient être guidés par les meilleures données scientifiques disponibles et avec l'engagement du Groupe de travail II du GIEC et d'autres organismes internationaux, le cas échéant.
- (b) Les approches choisies devront être en mesure de gérer divers compromis, par exemple entre l'agrégabilité des données ou des mesures et la souplesse nécessaire pour contextualiser en fonction des circonstances nationales, ou entre la faisabilité de l'application de l'approche ou des approches, l'agrégabilité et la robustesse des indicateurs (p. ex. capacités à effectuer des évaluations longitudinales).
- (c) Les approches devront satisfaire au double objectif d'informer les progrès collectifs, par exemple par le biais du Bilan mondial, mais aussi d'informer et de stimuler les ambitions et les actions au niveau national.
- (d) Toutes approches exigeront des pays qu'ils s'appuient sur les systèmes SEA existants aux niveaux infranational et/ou national, dans le respect de leur contexte national.
- (e) Les pays devront renforcer leur communication et compte rendu des actions pour l'adaptation afin que les progrès mondiaux permettent de dresser un tableau réaliste de la situation. Les rapports biennaux sur la transparence (BTR) et les communications sur l'adaptation (AdComms), entre autres instruments, peuvent être utilisés à cette fin.
- (f) Les progrès de l'OMA peuvent être examinés en combinant diverses approches – cela peut donner une image plus globale des progrès de l'adaptation et aider à équilibrer les forces et les faiblesses des différentes approches.
- (g) L'utilisation d'un « panier d'approches » pour l'OMA pourrait aider à comprendre les défis, limites et avantages respectifs de chaque approche.
- (h) Dans son rapport de synthèse sur l'état des efforts d'adaptation, le secrétariat pourrait inclure les enseignements tirés, les priorités ainsi que des informations sur les efforts déployés par les Parties pour atteindre l'OMA.

Le rapport du CA encourage également les Parties à :

- Préparer et soumettre des AdComms en tant qu'outil clé pour documenter à la fois l'OMA et le GST (i)
- Préparer et soumettre régulièrement des PNA, des rapports et des communications à l'appui de l'OMA et du GST (j)
- Élaborer et mettre en œuvre des systèmes S&E adaptés à l'échelle nationale pour améliorer la planification, la mise en œuvre et la production de rapports (k).

Enfin, les recommandations des rapports du CA soulignent que les pays développés devraient accroître leur soutien et leur financement de l'adaptation dans les pays en développement afin de réaliser les ambitions de l'Accord de Paris.

Travaux sur les communications et les rapports d'adaptation

D'autres domaines de travail pertinents sur l'adaptation dans le cadre de la CCNUCC concernent l'évolution des cadres de communication, d'établissement de rapports et de planification pour la mise en œuvre et l'évaluation des progrès accomplis eu égard à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Ceux-ci sont importants dans le cadre de l'OMA parce qu'il s'agit des formats et processus déjà établis et convenus en vertu desquels les pays peuvent communiquer et transmettre des informations clés (ou du moins disponibles) sur les éléments présentant un intérêt pour les aspects prioritaires de l'adaptation au niveau national ; par conséquent, ils peuvent être des moyens de documentation de l'OMA.

L'Accord de Paris impose aux pays de préparer et soumettre tous les cinq ans un plan climatique national, appelé [Contributions déterminées au niveau national](#) (ou NDC) (CCNUCC, s.d.). L'Accord de Paris a introduit le Cadre de transparence renforcée pour suivre les progrès en matière d'atténuation et d'adaptation (avec des dispositions prévoyant l'inclusion d'informations sur les pertes et dommages). Des informations sur l'adaptation peuvent être incluses dans les NDC, mais il était nécessaire de clarifier d'autres instruments de communication des priorités en matière d'adaptation et de compte rendu des progrès accomplis, ce qui nécessitait de nouveaux processus et formats. L'Accord de Paris a introduit les BTR en tant que moyen permettant de proposer des comptes rendus (c'est-à-dire rétrospectifs) et les AdComms en tant que moyens permettant de communiquer des informations (c'est-à-dire prospectives) relatives à l'adaptation (CCNUCC, 2016a). Celles-ci incluent des informations sur les bonnes pratiques, les priorités, les besoins et les lacunes pour éclairer le GST.

BTR. Dans l'Accord de Paris, les Parties ont déterminé toutes les informations qu'elles soumettraient tous les deux ans, y compris les informations concernant la mise en œuvre du Cadre de transparence renforcée sur l'action et le soutien. Lors de la COP24, en 2018, les modalités, procédures et lignes directrices des BTR ont été déterminées et les informations à fournir ont été précisées (CCNUCC, 2019 b). Il a été prévu qu'en plus des informations sur l'atténuation, chaque Partie devra fournir des informations sur les impacts du changement climatique et l'adaptation en vertu de

l'article 7.⁷ De plus, il a également été décidé que les pays développés devront fournir des informations sur l'appui fourni aux pays en développement et que ces pays en développement devront fournir des informations sur l'appui requis. Toutes les Parties devraient soumettre des BTR d'ici à 2024 ; les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID) peuvent pour leur part soumettre des BTR à leur discrétion.

Communications sur l'adaptation. Une communication sur l'adaptation (**AdComm**) est un rapport préparé par un pays qui synthétise et communique ses priorités, ses actions, ses besoins et les enseignements qu'il a engrangés en matière d'adaptation au changement climatique. Contrairement à d'autres instruments, une AdComm peut constituer soit un instrument de communication d'informations distinct et autonome, soit être intégré au sein d'autres instruments de notification tels que les NDC, les communications nationales ou les PNA (CCNUCC, 2019a). Lors de la COP24, d'autres directives ont été fournies sur les AdComms, y compris leur objectif, les moyens de communication et les potentiels éléments pouvant être inclus dans le cadre d'un autre moyen de communication ou d'un moyen de communication autonome (Ibid). À ce titre, les [lignes directrices complémentaires](#) du CA sur les AdComms (CA, 2021b) serviront de guide pour soumettre une AdComm autonome et alternativement pour savoir où (c'est-à-dire dans quelle section) différents types d'informations sur l'adaptation peuvent être inclus, et informeront sur les opportunités et les défis liés à l'utilisation de moyens de communication spécifiques. À la suite de la COP26, une décision de type « chapeau » impose à toutes les Parties de soumettre une AdComm avant la COP27. Cette AdComm peut inclure les priorités, les besoins en matière de mise en œuvre et de soutien, les plans et les actions. Les AdComms sont tournées vers l'avenir en ce sens qu'elles communiquent les priorités et les actions qui n'ont pas encore été mises en œuvre. À la date de publication du présent document, 43 pays ont soumis des AdComms soit en tant que soumission autonome, soit dans le cadre d'autres moyens de communication (CCNUCC, s.d.).

L'objectif des AdComms est d'assurer un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation en renforçant la visibilité de l'adaptation et les actions d'adaptation, le soutien dans les pays en développement, et en contribuant au GST (CCNUCC, 2019 b).⁸ Dans les communications présentées avant la COP24, l'[AGN](#) et l'[AILAC](#) ont souligné que l'objectif des AdComms devait être clairement lié à l'OMA (AGN, 2016 ; AILAC, 2016).

⁷ [Décision 18/CMA.1](#).

⁸ [Décision 9/CMA.1](#).

Le GST en tant qu'outil d'évaluation des progrès vers l'OMA

Le GST a été établi dans l'Accord de Paris afin de faire le point sur les progrès réalisés dans tous les domaines de sa mise en œuvre et d'évaluer les progrès collectifs eu égard à la réalisation des objectifs mondiaux de l'Accord (CCNUCC, 2016a).⁹ Le GST couvrira quatre dimensions interdépendantes de l'adaptation, comme l'indique l'article 7.14 de l'Accord de Paris :

1. Reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement
2. Améliorer la mise en œuvre des mesures d'adaptation
3. Examiner la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et du soutien à l'adaptation
4. Examiner les progrès accomplis eu égard à l'OMA.

L'objectif du GST est d'évaluer les progrès accomplis et de comprendre dans quel domaine il convient de rehausser les ambitions afin d'atteindre les objectifs collectifs énoncés dans l'Accord de Paris (CCNUCC, 2016 b). Les résultats du GST constitueront une base de données probantes permettant de connaître les domaines où la coopération internationale doit être renforcée, comme le soutien et le financement de l'adaptation, et ce afin d'intensifier l'action climatique à l'échelle mondiale (Beauchamp et Bueno, 2021). Le premier GST sera effectué en 2023, puis tous les cinq ans par la suite, à temps pour informer la prochaine série de NDC qui devrait être mise à jour en 2025 (voir l'encadré 2). Une longue liste de sources d'information a été dressée lors de la phase 1 qui a déjà commencé, mais toutes les modalités et les données n'ont pas été détaillées. Compte tenu du manque de clarté de l'OMA, la question demeure de savoir comment les processus OMA et GST seront alimentés et mis en phase.

ENCADRÉ 2 : LES TROIS PHASES DU GST

Le GST (Bilan mondial) comporte trois phases. Au cours de la phase préparatoire initiale, des informations seront collectées, compilées et synthétisées. Pour le premier GST, cette phase, déjà en cours, a commencé en 2021. Elle sera suivie d'une phase d'évaluation technique au cours de laquelle les données seront évaluées, phase qui sera menée en 2022 et 2023 pour le premier GST. Au cours de la troisième phase, les résultats du GST seront analysés afin de déterminer l'ampleur des progrès réalisés et, le cas échéant, de revoir les ambitions à la hausse. La dernière phase de l'examen des résultats aura lieu en 2023, le calendrier pouvant toutefois changer en fonction des progrès.

Un groupe de contact a été créé pour aider à l'exécution du GST. Cela s'est fait sous l'égide de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et du SBSTA, qui engageront un dialogue technique pour examiner les données du GST. Le [dialogue technique](#) débutera lors de la première séance de la CCNUCC en juin 2022. Il sera coanimé par une personne d'un pays développé et une personne d'un pays en développement qui seront chargées de travailler ensemble pour faciliter le dialogue et d'élaborer un rapport de synthèse factuelle et d'autres contributions liées à la phase d'évaluation technique. Les présidents du SBI et du SBSTA ont déjà dressé une liste de [questions d'orientation](#) pour la phase d'évaluation technique du premier GST (voir l'annexe 2) (CCNUCC, 2022c).

⁹ Voir l'article 14 de l'[Accord de Paris](#).

4

L'OMA dans le cadre du programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh

Le premier GST étant déjà en cours, le GlaSS est l'occasion d'opérer un rééquilibrage entre adaptation et atténuation, d'examiner les travaux liés à l'adaptation dans le cadre de la CCNUCC et la façon dont ils contribuent à l'OMA, et de fournir un espace de discussion à mesure que les pays développent leurs AdComms. BTR, PNA et NDC mis à jour (Pringle et al., 2021).

Les travaux sur l'adaptation menés dans le cadre de la CCNUCC ont permis d'étudier certains des processus, méthodologies et instruments existants que les pays peuvent utiliser pour planifier, informer, rendre compte et faciliter les actions et le soutien en matière d'adaptation. En dépit de la mission initiale du CA consistant à examiner les différents arrangements institutionnels sur l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris, afin d'aider à améliorer la cohérence de l'action pour l'adaptation, une grande partie des travaux sur l'adaptation ont été menés via des axes de travail cloisonnés (Beauchamp et Bueno, 2021). Il reste donc difficile de suivre les différentes questions en cours liées à l'adaptation, non seulement sur le plan logistique lors des négociations, mais aussi sur le plan conceptuel. En conséquence, des travaux sur l'adaptation menés dans le cadre de la CCNUCC n'ont pas encore fait l'objet de

discussions approfondies et restent difficiles d'accès pour ceux qui ne connaissent pas les structures de la CCNUCC.

Le manque de cohérence des travaux sur l'adaptation menés dans le cadre de la CCNUCC devrait être corrigé, car de telles discussions sont essentielles pour que les Parties et les acteurs non étatiques aient connaissance et aient une bonne compréhension des travaux sur l'adaptation réalisés préalablement dans le cadre de la CCNUCC, en tant que base pour promouvoir l'OMA en vertu du GlaSS. Les recommandations du CA sur l'OMA dans le cadre de son rapport annuel 2021 facilitent notamment les travaux visant à parvenir à une compréhension commune de la voie à suivre pour atteindre l'OMA (CCNUCC, 2021). Il est également clair que les missions et axes de travail menés à ce jour en matière d'adaptation aident à éclairer les décisions et les différentes dimensions de l'OMA.

En élaborant leurs soumissions sur le GlaSS et en s'engageant dans celui-ci, les pays devront réfléchir à la meilleure façon dont l'OMA peut les aider à élaborer leurs propres objectifs, plans et politiques d'adaptation, tout en revoyant les ambitions à la hausse à l'échelle mondiale, y compris en ce qui concerne la

fourniture d'un soutien des pays développés aux pays en développement. Il existe un large consensus eu égard à certains aspects de l'OMA, et à l'inverse, dans certains domaines, les points de vue ont tendance à diverger. Sur la base de la littérature examinée et des entretiens menés auprès d'informateurs clés, nous fournissons ci-dessous une brève analyse des domaines relevant de l'OMA où il existe une large compréhension partagée.

L'OMA devrait inclure plusieurs dimensions de l'adaptation. Des propositions de l'AGN et de l'AILAC préalables à l'Accord de Paris aux recommandations récentes du CA et aux travaux de la société civile, la plupart des travaux laissent penser que l'OMA se compose de plusieurs « éléments » ou « approches » impliquant l'utilisation de multiples méthodes et indicateurs. Les appels au recours à des méthodes mixtes, à un panier d'approches et à des méthodes flexibles justifient l'existence de plusieurs dimensions de l'OMA. Cela signifie qu'il y aurait plusieurs objectifs (ou sous-objectifs) évalués dans le cadre de l'OMA. En conséquence, il s'ensuit que les pays pourraient utiliser des méthodes à la fois qualitatives et quantitatives pour documenter l'OMA. Il n'y a pas encore de consensus sur les dimensions à inclure et cela pourrait évoluer au cours des différents cycles de l'OMA.

Les AdComms, ainsi que les BTR, les PNA et les CDN, doivent être les principaux instruments permettant de documenter l'OMA. Étant donné que les AdComms peuvent être utilisées comme moyens de communication autonomes ou dans le cadre d'autres moyens de communication tels que les CDN, les PNA et les communications nationales, les pays ont la possibilité de continuer à utiliser les approches existantes et de réduire la charge liée à l'établissement de rapports. Il existe une [ébauche de directive](#) visant à aider les pays à préparer et à soumettre des AdComms (et d'autres instruments), et d'autres directives seront publiées par le CA en juin 2022. En fait, le projet de directives supplémentaires propose une liste de dimensions fondamentales de l'adaptation sur lesquelles les pays peuvent/doivent communiquer (CA, 2021b). Cependant, il n'existe pas encore de directives pour la préparation des BTR, ce qui, selon certains décideurs, serait utile. En temps voulu, il conviendra d'élaborer des directives indiquant quels éléments des différents moyens de notification et de communication d'informations sur l'adaptation (en particulier les AdComms et les BTR) contribuent à l'OMA. Des informations sur l'adaptation pourraient également être incluses dans des [stratégies à long terme](#) (CCNUCC, s.d.) et des directives sur la transmission d'informations relatives à l'adaptation dans ces moyens de communication pourraient être utiles aux Parties et aux groupes alors qu'ils réfléchissent à leurs objectifs à long terme en matière d'adaptation.

Les méthodes de mise en œuvre de l'OMA doivent être impulsées par les pays. Les tensions entre l'adaptation en tant qu'effort local et national, mais aussi en tant qu'initiative à l'échelle mondiale, sont inévitables. Pourtant, à l'image d'autres recommandations, le texte du GlaSS précise que l'OMA doit également refléter les réalités du terrain, être déterminé au niveau national et tenir compte des besoins nationaux (Pringle et al., 2021 ; Wilkinson et al., 2021). La nécessité de rendre compte des progrès réalisés eu égard à l'OMA ne doit pas non plus créer de charge supplémentaire pour les pays en développement. Compte tenu de l'écart existant entre les capacités d'application de méthodes robustes, des appels se sont multipliés pour que les pays concernés soient les principaux décideurs quant à l'approche, aux méthodes et/ou aux indicateurs qu'ils utiliseront dans le cadre de l'OMA et évaluent les progrès accomplis eu égard à la réalisation de l'OMA par le biais du GST.

Une partie de la littérature sur l'OMA a mis en évidence le fait que le recours à des méthodes complexes d'évaluation de l'adaptation pourrait ralentir la mise en œuvre des mesures d'adaptation (Nowok et al., 2021 ; Adger et al., 2022). Ces sources soutiennent la proposition d'utiliser des méthodes qualitatives et quantitatives pour documenter l'OMA. Toutefois, cela a des conséquences pour l'agrégation et l'évaluation des progrès collectifs (voir ci-dessous). De plus, certaines parties prenantes ont observé que le fait d'accepter d'avoir un ensemble d'indicateurs convenus à l'échelle mondiale pourrait être utile pour stimuler l'élaboration de systèmes S&E adéquats à l'échelle nationale (Singh et al., 2016 ; WWF, 2021). La question de savoir si une telle décision devrait être prise en vertu du GlaSS, ou à une étape ultérieure de l'OMA, comme le deuxième GST, n'a pas été abordée.

L'OMA devrait contribuer à l'amélioration de la planification, de la mise en œuvre et de la S&E de l'adaptation. Malgré les nombreuses discussions techniques et politiques relatives à l'OMA, toutes les parties prenantes doivent se rappeler que l'OMA et le GlaSS doivent contribuer à l'accélération de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation. Cela comprend également la création de systèmes SEA adéquats à l'échelle nationale et locale. Les systèmes S&E peuvent aider à éclairer les actions menées et concourir à l'évaluation des progrès collectifs en matière d'adaptation. Les systèmes SEA et les évaluations climatiques doivent tenir compte des informations et des actions aux niveaux national, régional, infranational et local, dans tous les secteurs concernés et pour différents types d'acteurs.

Il n'y a pas de consensus sur la façon d'évaluer les progrès collectifs en matière d'**adaptation**. Le passage d'informations nationales décrivant les dimensions prioritaires de l'adaptation pour chaque pays à un rapport mondial sur les progrès de l'adaptation reste incertain. Pourtant, il existe plusieurs méthodologies qui pourraient être appliquées à l'évaluation des progrès collectifs. On peut citer l'agrégation d'indicateurs quantitatifs communs observés dans les moyens de notification et de communication que les pays choisissent d'utiliser, et une méta-analyse des informations qualitatives fournies par les pays. Des informations quantitatives et qualitatives agrégées pourraient permettre de répertorier les différentes dimensions de l'OMA. Il est probable que les dimensions choisies pour représenter l'OMA ne soient que partiellement documentées, du moins au début, compte tenu des différentes capacités et priorités des pays dans le cadre de cet exercice. On s'attend également à ce que ces dimensions varient au fil du temps, reflétant les nouvelles priorités des pays.

L'OMA devrait informer l'augmentation du financement de l'adaptation. L'OMA est le résultat d'appels lancés par les pays en développement pour qu'atténuation et adaptation soient traitées sur un pied d'égalité. Pourtant, le financement de l'adaptation reste à la traîne par rapport au financement de l'atténuation (Oxfam, 2020 ; CARE, 2021 ; OCDE, 2021). Le [Pacte de Glasgow pour le climat](#), c'est-à-dire la décision globale recensant les objectifs fixés dans le cadre de la COP26, reconnaît que le financement de l'adaptation est insuffisant pour répondre aux besoins croissants

d'adaptation des pays en développement et exhorte les pays développés à au moins doubler, d'ici 2025, leurs contributions au financement de l'adaptation par rapport au niveau de 2019 (CCNUCC, 2022a).¹⁰ Les résultats présentés dans le cadre de l'OMA doivent être crédibles et représentatifs des réalités nationales afin de mettre en évidence et d'éclairer les actions dont la mise en œuvre doit être de toute urgence soutenue, et afin de savoir quelles sont les régions les plus concernées. En tant que telles, les informations recueillies dans le cadre des processus nationaux en vue de la réalisation de l'OMA doivent refléter les voix et les priorités locales afin de mieux orienter le financement vers une adaptation efficace menée localement qui contribuera aux buts et objectifs nationaux d'adaptation.

L'OMA est un processus d'apprentissage itératif.

Le GlaSS donne deux ans aux pays pour engager des discussions structurées sur l'avancement de l'OMA. Afin que l'OMA reste pertinent, des discussions et des actualisations doivent être menées en permanence : par exemple, les principales dimensions évaluées dans le cadre de l'OMA peuvent changer suite à des crises climatiques, des changements imprévus et de nouveaux chocs. L'OMA doit être un processus d'apprentissage flexible et itératif, tout comme le GlaSS. Compte tenu du calendrier du GST, la portée et l'ampleur de l'évaluation des progrès accomplis eu égard à l'OMA dans le cadre du premier GST pourraient être limitées. L'adoption d'une approche progressive et évolutive pour peaufiner et adapter l'OMA au fil du temps permettra d'obtenir de meilleurs résultats tout en imposant une charge moindre aux pays.

¹⁰ [Décision 1/CMA.3](#).

5

Réflexions pour les Parties : favoriser la réussite du GlaSS et de l'OMA

La mise en place du GlaSS est le fruit des travaux menés lors de la COP26 et constitue une étape importante dans la mise en œuvre de l'OMA via des actions concrètes. La décision montre qu'il existe de plus en plus une ambition commune visant à promouvoir l'OMA et à faire en sorte qu'il remplisse sa fonction de « guide » pour orienter les mesures et le financement en matière d'adaptation, ce qui fait écho aux principes de l'article 7 de l'Accord de Paris (WWF, 2021). La conclusion des missions prévues par la CCNUCC ainsi que les appels des Parties et de la société civile à avancer sur les questions d'adaptation ont permis de donner un nouveau souffle aux discussions sur l'OMA en 2021, avant la COP26. Les efforts déployés par l'AGN et d'autres pays en développement avant et après la COP25 ont également joué un rôle crucial dans cette nouvelle dynamique et priorité donnée à l'OMA. Plusieurs événements ont également réuni les Parties avant les négociations de la COP26, notamment un atelier du CA, trois ateliers techniques organisés par les présidences de la COP25 et de la COP26 lors des Semaines régionales du climat, et des dialogues

informels organisés par les présidences tout au long de l'année.

La décision établissant le GlaSS fournit un cadre pour l'avenir qui comprend les principaux acteurs, une large gamme d'activités et des espaces de rassemblement pour promouvoir l'OMA. Le texte décrit également huit objectifs que le GlaSS devrait s'efforcer d'atteindre (voir l'encadré 3). Bien qu'il existe de nombreux domaines de consensus, les attentes à l'égard du GlaSS pourraient varier considérablement d'un parti et d'un groupe à l'autre. Il est également important de reconnaître que les Parties ont différents niveaux de capacité leur permettant de traiter des questions politiques et méthodologiques liées à l'OMA. Nous résumons ci-dessous les principaux éléments et modalités du GlaSS, en termes de méthodes de travail, d'activités et de potentielles questions à aborder, tout en décrivant les pistes de réflexion que les Parties pourraient prendre en compte dans leurs soumissions et au fur et à mesure qu'elles définissent leurs positions tout au long de la durée du GlaSS, et eu égard à l'OMA.

ENCADRÉ 3 : LES HUIT OBJECTIFS DU PROGRAMME GLASS

1. Permettre la mise en œuvre intégrale et durable de l'Accord de Paris, en vue de la réalisation de l'OMA et afin de renforcer l'action et le soutien en matière d'adaptation
2. Améliorer la compréhension de l'Objectif mondial d'adaptation, notamment en termes de méthodologies, d'indicateurs, de données et d'indicateurs chiffrés, et en termes de besoins et de soutien nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans sa réalisation
3. Contribuer à l'examen des progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'accord global dans le cadre du Bilan mondial visé à l'article 7, paragraphe 14, et à l'article 14 de l'Accord de Paris, et ce en vue d'éclairer le premier Bilan mondial et les suivants
4. Améliorer la planification et la mise en œuvre nationales des mesures d'adaptation grâce au processus de définition et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et grâce à des contributions déterminées au niveau national et aux communications sur l'adaptation
5. Permettre aux Parties de mieux communiquer leurs priorités en matière d'adaptation, leurs besoins, leurs plans et leurs mesures en matière de mise en œuvre et de soutien, y compris au moyen des AdComms et des contributions déterminées au niveau national.
6. Faciliter la mise en œuvre au plan national de systèmes de suivi et d'évaluation des mesures d'adaptation qui soient robustes et appropriés
7. Renforcer la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les pays en développement vulnérables
8. Mieux comprendre comment les instruments de communication et de reporting pour l'adaptation établis dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris peuvent se compléter afin d'éviter les doubles emplois.

Modes de travail et inclusion

Le GlaSS indique les acteurs clés pour la direction et l'élaboration du programme de travail. Le SBSTA et le SBI exécuteront conjointement le programme, avec l'appui du secrétariat de la CCNUCC. On appelle d'autres parties prenantes de la CCNUCC à soumettre leurs contributions, notamment les présidences de la COP26 (Royaume-Uni) et de la COP27 (Égypte), le CA (Comité d'adaptation), le Groupe de travail II du GIEC et d'autres organes constitués, selon les cas.

Le GlaSS doit s'appuyer sur les travaux sur l'adaptation antérieurs effectués dans le cadre de la CCNUCC – y compris, de façon non limitative, les travaux du CA – et doit s'appuyer sur une série d'intrants, y compris les PNA et les AdComms. Il doit également tenir

compte des savoirs traditionnels, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, et être sensible au genre. Le GlaSS reconnaît la nécessité de respecter, de promouvoir et de prendre en compte les droits humains au sein des communautés marginalisées et vulnérables.

Le programme de travail devrait également refléter la nature de l'adaptation dictée par les pays et éviter de créer un fardeau supplémentaire pour les pays en développement parties. Le programme devrait être exécuté de manière inclusive ; se faire avec l'engagement des Parties, sur la base d'une représentation géographique équitable ; être soutenu par des observateurs, des organes, des organisations, des experts et des praticiens qualifiés.

RÉFLEXIONS POUR LES PARTIES

En préparant leurs observations et en s'engageant dans le processus du GlaSS, les Parties pourraient réfléchir à ce qui suit :

- Quels sont les rôles des différents acteurs locaux, nationaux et internationaux dans le GlaSS ?
- Comment les différents acteurs peuvent-ils contribuer à la réalisation des objectifs du GlaSS – et notamment au renforcement de la mise en œuvre des mesures d'adaptation ?
- Quand et comment les autres parties prenantes de la CCNUCC devraient-elles être impliquées – notamment le CA, le NWP (Programme de travail de Nairobi), le LEG, le SCF (Comité permanent du financement) ou autres ?
- Au-delà des orientations fournies par la décision portant sur le GlaSS, comment le GIEC pourrait-il s'engager avec le GlaSS ?
- Quel est le rôle des observateurs et de la société civile dans le cadre du GlaSS ? Quand, où et comment les Parties souhaiteraient-elles que les contributions des tierces parties se déroulent ?
- Quel est le rôle du secteur privé ?

En tenant compte du fait que le GlaSS – ainsi que l'élaboration des positions portant sur l'OMA – doivent être inclusifs, les Parties pourraient également réfléchir sur :

- La façon dont les voix et les savoirs des peuples autochtones et des communautés locales peuvent être pris en compte dans le processus GlaSS ?
- L'impact sur le format et le calendrier des ateliers techniques du GlaSS ?
- Les autres activités, plateformes ou espaces de discussion et de soutien qui pourraient être nécessaires ?

Dans la mesure où les objectifs du GlaSS visent au renforcement de la mise en œuvre des mesures d'adaptation :

- Quelles sont les conséquences pour les processus nationaux et infranationaux de définition des positions pour le GlaSS et l'OMA ?
- Comment les pays peuvent-ils faciliter l'inclusion et la participation, à tous les niveaux, des communautés locales, des peuples autochtones et des groupes marginalisés à la planification de l'adaptation ?

Activités et cohérence

Durant la première étape du GlaSS, les Parties sont invitées à soumettre leurs points de vue sur la manière d'atteindre les objectifs, sur les méthodes de travail et les thèmes à couvrir, et ce d'ici le 30 avril 2022. Les présidents des organes subsidiaires choisiront les thèmes des ateliers sur la base des soumissions.

Au cours des deux prochaines années, des ateliers se dérouleront tous les trimestres, avec l'appui du secrétariat de la CCNUCC et des présidents des organes subsidiaires – deux en présentiel, en même temps que les sessions de la CCNUCC, et deux en visioconférence. Le secrétariat élaborera une synthèse des soumissions en 2022 et un rapport annuel sur les ateliers avant les sessions des COP27 et 28 sera rédigé. Le SBI et le SBSTA rendront compte à la

CMA des progrès accomplis dans la mise en œuvre du GlaSS, et ce afin de fournir des recommandations pour un avant-projet de décision, en préparation de la COP28 de 2023.

Dans la mesure où l'OMA est un processus continu, itératif et faisant place à l'apprentissage, les activités visant à faire progresser le GlaSS pourraient aller au-delà des activités incluses dans le texte de la décision (à savoir, des ateliers et un rapport de synthèse). Le GlaSS doit poursuivre ses travaux jusqu'à la COP28 de 2023, mais il pourrait être prorogé pour poursuivre de nouveaux objectifs ou intégré au sein d'un nouveau programme si les Parties le demandent. Néanmoins, il est essentiel qu'au cours des deux prochaines années, qui mènent à la COP28, le GlaSS atteigne les objectifs convenus par les Parties à la COP26 de Glasgow afin de faire progresser les choses. Les Parties pourraient

commencer à exprimer leurs attentes à l'égard d'activités au-delà de celles qui figurent déjà dans la décision et pourraient également définir leurs attentes, y compris en ce qui concerne ce que le GlaSS devrait accomplir. Il est également essentiel que le GlaSS se poursuive au-delà de la COP28 afin de continuer à soutenir les travaux visant à atteindre l'OMA. Le GlaSS pourrait également contribuer à améliorer la cohérence entre les différents types de travaux sur l'adaptation

dans le cadre de la CCNUCC ; en s'engageant dans un large éventail d'actions, il pourrait potentiellement renforcer l'action en matière d'adaptation en dehors de la Convention-cadre.

Ainsi, les Parties pourraient dès maintenant commencer à développer leur propre vision ainsi qu'une vision collective de ce que le GlaSS doit apporter – et ce qu'elles attendent de l'OMA.

RÉFLEXIONS POUR LES PARTIES

Les Parties pourraient réfléchir à ce qui suit :

- Quels objectifs devrait-on atteindre au travers du GlaSS ?
- À quels types de décisions et de résultats espérez-vous que les Parties parviendront d'ici 2023 ?
- Grâce au soutien apporté par le GlaSS, quelles réalisations seraient possibles dans les divers pays jusqu'à sa clôture lors de la COP28 ?
- Comment le processus du GlaSS peut-il contribuer à améliorer la planification de l'adaptation, sa mise en œuvre, sa communication et ses systèmes de S&E ?

En tenant compte de votre situation et de vos priorités nationales :

- Quel format les ateliers du GlaSS devraient-ils adopter ? Par exemple : combien de temps (plusieurs heures ? Plusieurs jours ?) devraient-ils durer ? Quel niveau d'interaction serait efficace ?
- Quel type de préparation est nécessaire avant les ateliers ? Comment faciliter le processus : avant et après chaque atelier, à la fois par le biais du GlaSS et dans le cadre des processus nationaux ?
- À quel stade du processus GlaSS les différents acteurs devraient-ils être réunis (Parties, CCNUCC, observateurs, groupes et représentants des voix locales et autochtones) ? Comment procéder ?
- Comment le GlaSS pourrait-il démultiplier le soutien à l'adaptation dans le cadre de ses objectifs et faire avancer la progression vers l'OMA ?
- Au niveau international, quelles activités et quels processus sont requis dans le cadre du GlaSS ?
- De quelles activités et de quels processus votre pays a-t-il besoin pour élaborer une vision et une stratégie d'adaptation cohérentes au plan national ? Comment le GlaSS peut-il soutenir ces activités et ces processus ?
- Comment les activités visant à faire progresser le GlaSS et l'OMA peuvent-elles contribuer à d'autres processus nationaux tels que les PNA ?

Les Parties pourraient également réfléchir aux points suivants :

- À l'échelle nationale, quels sont les obstacles potentiels à la réussite des processus du GlaSS et de l'OMA ? Et à l'échelle globale ?
- Comment surmonter ces défis ?

Thèmes et priorités

La décision relative au GlaSS met en avant huit objectifs fondamentaux à atteindre d'ici la fin du programme de travail. Certains de ces buts et orientations s'inscrivent davantage sur le long terme. Néanmoins, cette longue liste reprend les contributions et les priorités thématiques d'un éventail de Parties et de groupes. Ainsi, le GlaSS doit s'intéresser à tous ces objectifs, au moins lors des deux premières années. Cela signifie que certains thèmes devront être regroupés et qu'il faudra séquencer de façon stratégique les ateliers et les autres activités autour du GlaSS.

Tout au long du processus du GlaSS, les Parties peuvent réfléchir à leurs priorités et à leurs besoins – afin d'améliorer à la fois leur compréhension et leurs mesures d'adaptation. Cela devrait s'inscrire

dans leur situation locale et nationale. Les Parties ont déjà commencé à réfléchir et à planifier leur parcours d'adaptation au plan national. Une réflexion plus approfondie sur les questions clés pourrait être utile : quelles sont ces questions aujourd'hui ? D'où découlent-elles ? Quelles sont les prochaines étapes pour renforcer l'adaptation ? Le GlaSS donne l'occasion de clarifier les liens entre l'OMA et d'autres processus de la CCNUCC sur l'adaptation, mais aussi sur l'atténuation, le financement et les pertes et dommages. Pour mieux éclairer les processus internationaux et aider à mobiliser le soutien à l'adaptation, on pourrait continuer à réfléchir à ces questions, conceptuellement au niveau national, et poursuivre les échanges par le biais du GlaSS afin de partager les expériences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

RÉFLEXIONS POUR LES PARTIES

À court terme, les Parties devraient réfléchir aux points suivants :

- Comment les objectifs du GlaSS pourraient-ils être regroupés ? Quels devraient être les thèmes principaux qui permettraient de recenser tous les objectifs ?
- Que faut-il évaluer pour déterminer les progrès collectifs en matière d'adaptation – en accord avec les décisions antérieures sur l'adaptation prises dans le cadre de l'Accord de Paris ?
- Pour garantir des informations crédibles, adéquates, utiles et pertinentes étayant l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'accord, quelles formes pourraient revêtir les directives proposées ?
- Quel devrait être l'ordre ou l'enchaînement des thèmes ?
- Comment les thèmes des ateliers devraient-ils être séquencés en 2022 et 2023 pour assurer une bonne continuité dans les discussions ?
- Quelles sont potentiellement les questions directrices pour chaque thème, afin que les discussions lors de chaque atelier soient ciblées et produisent des résultats concrets ?

Dans un même temps, dans l'optique des thèmes à aborder dans le cadre du GlaSS, les Parties pourraient réfléchir à la liste des questions clés. Cela aidera les pays à se préparer aux ateliers et accroîtra les chances pour le GlaSS de déboucher sur des résultats concrets. Les pays pourraient utiliser ces questions d'orientation comme un canevas lorsqu'ils rédigent l'articulation de leur adaptation nationale et identifier les lacunes qui appellent à davantage d'information.

Les Parties pourraient se pencher sur :

Les circonstances nationales et les processus actuels:

- Quelles sont les priorités nationales en matière d'adaptation dans les pays et les grandes régions ? Quels sont les besoins ?
- Quels sont les processus actuels utilisés pour coordonner l'adaptation à l'échelle nationale ? Existe-t-il des stratégies, des mandats et des institutions propres au climat et/ou à l'adaptation ?
- Comment l'adaptation au changement climatique est-elle prise en compte dans les documents et processus de planification nationaux et infranationaux ?
- Des PNA ou d'autres processus de planification de l'adaptation sont-ils déjà en œuvre ? Si ce n'est pas le cas, de quoi avez-vous besoin pour élaborer et mettre en œuvre un PNA ?
- Comment ces processus peuvent-ils rejoindre et renforcer d'autres processus nationaux de développement durable (comme les objectifs de développement durable, le Cadre de Sendai, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique) ?
- Comment ces processus (et les autres processus nationaux) aident-ils à obtenir puis à orienter les financements nationaux et locaux en matière d'adaptation ? Comment aident-ils à orienter les financements internationaux ?
- Comment pourrait-on mieux communiquer et obtenir un financement de l'adaptation qui réponde aux priorités nationales ?
- Comment le GlaSS pourrait-il aider à répondre à ces besoins – ou à d'autres – pour renforcer la mise en œuvre de l'adaptation ?

Les indicateurs chiffrés et les systèmes de S&E :

- Quels sont les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (S&E) déjà en place ? Quelles informations enregistrent-ils ?
- Quels sont les capacités et le soutien nécessaires pour parvenir à renforcer vos systèmes nationaux de S&E ?
- Quels approches, mesures et indicateurs sont utilisés à l'échelle nationale et locale ? Par projets ?
- Que faut-il faire pour pouvoir s'appuyer sur un ensemble de mesures et d'indicateurs qui soient pertinents au niveau national et impulsés par le pays ?
- De quelles autres informations faudrait-il disposer pour mieux comprendre les progrès réalisés en matière d'adaptation et pour éclairer les actions en matière d'adaptation ?
- Comment faudrait-il améliorer la compréhension des méthodes, les indicateurs chiffrés et le S&E pour améliorer la situation au niveau national ?
- Comment le GlaSS pourrait-il aider à renforcer les capacités et à fournir un soutien aux systèmes de S&E ?

Communications et reporting :

- Quels sont les instruments de communication et de reporting utilisés actuellement pour les questions d'adaptation ?
- Quels documents englobent la narration de l'adaptation dans votre pays ?
- Sur la base de leurs systèmes nationaux actuels, quelles informations prévoyez-vous de communiquer dans le cadre des AdComms ? Que voulez-vous communiquer à l'avenir ?
- Quelles informations prévoyez-vous fournir lors du premier cycle du GST (le Bilan mondial) ?
- Par quel canal communiquerez-vous ?
- Comment comptez-vous répondre aux questions directrices lors de la phase d'évaluation technique du premier cycle de GST (annexe 2) ?
- Comment le GlaSS pourrait-il vous aider dans la communication et le reporting des informations sur l'adaptation ?

6

Conclusion

La création du GlaSS à la COP26 a marqué une avancée significative pour le développement d'une compréhension commune de l'OMA et pour l'organisation de ses étapes. Au cours des discussions informelles et formelles qui ont précédé la COP26, il est apparu clairement qu'il existe certains domaines de convergence sur l'OMA, mais aussi quelques divergences. Pourtant, il n'existe pas de socle commun de compréhension de l'OMA ; ainsi, améliorer la compréhension de l'OMA est l'un des objectifs clés du GlaSS.

Le respect des priorités nationales et l'adhésion des pays sont essentiels : ils sont inscrits à la fois dans l'article 7 de l'Accord de Paris et dans le GlaSS. Le financement de l'adaptation continue d'être un point d'achoppement dans les discussions sur l'OMA. Les Parties ainsi que d'autres parties prenantes ont cependant admis que le financement actuel de l'adaptation est insuffisant pour répondre aux besoins des pays en développement – et au niveau planétaire. En conséquence, les pays développés ont été incités à doubler leur soutien à l'adaptation dans le cadre du Pacte de Glasgow pour le climat. En dépit de désaccords sur l'ampleur du soutien à apporter (en particulier dans le domaine financier), il est évident que les pays en développement auront besoin d'un soutien pour atteindre les objectifs du GlaSS.

Les soumissions des Parties sur la façon dont le GlaSS devrait atteindre ses huit objectifs guideront les travaux sur l'OMA lors des deux prochaines années, mais ce n'est qu'un début. Le GlaSS n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer la planification, la mise en œuvre et le soutien à l'adaptation dans les divers pays. Le GlaSS doit être considéré comme un catalyseur, comme un espace dans lequel les Parties peuvent créer une dynamique afin de traiter les questions d'adaptation au sein de leur région. Pour bénéficier des travaux du GlaSS et faire progresser le processus vers les objectifs de l'OMA, les Parties devront disposer d'une bonne compréhension de leurs propres besoins et priorités. En fin de compte, la façon dont les pays tireront parti des activités et des processus du GlaSS pour mener leurs propres processus d'adaptation locaux, nationaux et en grandes régions, constituera un facteur de réussite du programme et de l'OMA.

Références bibliographiques

- AC (2021a) Approaches to reviewing the overall progress made in achieving the global goal on adaptation (technical paper). AC/2021/TP/GGA. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac2021_tp_gga.pdf
- AC (2021b) Draft supplementary guidance for voluntary use by Parties in communicating information in accordance with the possible elements of an adaptation communication. AC20/GUID/5B. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac20_5b_adcomms.pdf.
- AC (2021c) Recognizing the adaptation efforts of developing country Parties: Assessing and meeting the costs of adaptation. AC20/INFO/5D. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac20_5d_recognition.pdf.
- AC (2020) Synthesis report on how developing countries are addressing hazards, focusing on relevant lessons learned and good practices. AC/2020/6. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac17_6d_sr_hazards.pdf.
- AC and LEG (2021) Methodologies for reviewing the adequacy and effectiveness of adaptation and support. AC-LEG/INFO/3. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac20_5e_adequacy.pdf.
- AC and LEG (2017) Draft recommendations developed by the AC and the Least Developed Countries Expert Group to address decision 1/CP.21, paragraph 41 and, in collaboration with the Standing Committee on Finance, to address decision 1/CP.21, paragraph 45. AC-LEG/2017/3. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/ac11_5cde_mandates_acleg.pdf.
- Adger, N et al. (2022) Assessment of adaptation practices, options, constraints and capacity. In: Pörtner, H.O., Roberts, D.C., Tignor, M., Poloczanska, E.S., Mintenbeck, K., Alegria, A., Craig, M., Langsdorf, S., Löschke, S., Möller, V., Okem, A. and Rama, B (eds.). *Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. In Press, Cambridge. <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4-wg2-chapter17-1.pdf>.
- AGN (2016) Submission by Arab Republic of Egypt on behalf of the African Group. UNFCCC, Bonn. <https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201812081632---AGN%20submission%20on%20essential%20element%20under%20APA%20%208%20Dec%202018%20@16h00.pdf>.
- AGN (2013). Submission by Swaziland on Behalf of the African Group on Adaptation in the 2015 Agreement [online] http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/adp/application/pdf/adp_african_group_workstream_1_adaptation_20131008.pdf.
- AILAC (2016) Submission by Costa Rica on behalf of the AILAC Group of Countries Composed by Chile, Costa Rica, Honduras, Guatemala, Panama, Paraguay and Peru. AILAC, San Jose. https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/233_280_131197469405_886489-160930%20AILAC%20Adaptation%20Item%204%20APA%20Submission%202016.pdf.
- AILAC, Mexico and the Dominican Republic (2014) Adaptation in the ADP: Joint submission of AILAC, Mexico and Dominican Republic. AILAC. <http://ailac.org/wp-content/uploads/2014/02/Joint-AILAC-Mexico-DR-ADP-Adaptation-Submission-2014.pdf>.
- Beauchamp, E and Bueno, MdP (2021) Global Stocktake: three priorities to drive adaptation action. IIED, London. <https://pubs.iied.org/20601iied>.
- Beauchamp, E, da Silva Bernardo, C and Bueno, MdP (2021) Progressing the Global Goal on Adaptation – key issues. IIED, London. <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/2021-01/17773IIED.pdf>.
- CARE (2021) Climate Adaptation Finance: Fact or Fiction. CARE, The Hague. https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2021/01/CARE_Synthesis-report_Final_April-2021.pdf.
- Craft, B and Fisher, S (2015) How to measure a global goal for adaptation ? IIED, London. <https://www.iied.org/how-measure-global-goal-for-adaptation>.

- El-Bakri, S, Roberts, E and Ngwadla, N (2015). Background paper: The African Group of Negotiator's Proposal for a Global Goal for Adaptation with an update based on the Paris outcome. CDKN, Cape Town.
- IPCC (2022) Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. In: Pörtner, H.O., Roberts, D.C., Tignor, M., Poloczanska, E.S., Mintenbeck, K., Alegría, A., Craig, M., Langsdorf, S., Lösschke, S., Möller, V., Okem, A. and Rama, B (eds.). *Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. In Press, Cambridge. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Citation.pdf.
- IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Core Writing Team, Pachauri, R.K. and Meyer, L.A. (eds.)]. IPCC, Geneva. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full.pdf.
- Kreft, A and Jungans, L (2015) Adaptation Committee #7: Adaptation Committee: The next generation. Germanwatch, Bonn. <https://www.germanwatch.org/sites/default/files/publication/10917.pdf>.
- OECD (2021) Climate Finance Provided and Mobilised by developed Countries: Aggregate trends updated with 2019 data. OECD, Paris. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/03590fb7-en.pdf?expires=1647358016&id=id&accname=guest&checksum=917E46B8B1FC31AD9AF4859B9A969783>.
- Oxfam (2020) Climate Finance Shadow Report 2020: Assessing Progress Towards the \$100 Billion Commitment. Oxfam GB, Oxford. <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621066/bp-climate-finance-shadow-report-2020-201020-en.pdf>
- Magnan, A, Ribera, T and Treyer, S (2015) National adaptation is also a global concern, Working Papers N°04/15. IDDRI, Paris. https://www.iddri.org/sites/default/files/import/publications/wp0415_am-tr-st_adaptation-global-concern.pdf.
- Nepal (2014) Submission by Nepal on behalf of the Least Developed Countries Group: Views and proposals on the work of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action (ADP). UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/submission_by_nepal_on_behalf_of_ldc_group_on_views_and_proposals_on_the_work_of_the_adp.pdf.
- Ngwadla, X and El-Bakri, S (2016) The Global Goal for Adaptation under the Paris Agreement: Putting ideas into action. CDKN, Cape Town. <https://cdkn.org/sites/default/files/files/Global-adaptation-goals-paper.pdf>.
- Ngwadla, X, Engelbrecht, F, Landman, W, Bopape, MJ and Mundackal, J (2014) *Policy Brief. A Global Goal for Adaptation in the 2015 Climate Agreement*. CSIR, Pretoria.
- Nowok, A, Njuguna, L, Zorrilla-Miras, P, Sanz, M-J, Lopez-Gunn, E, Zafra-Calvo, N, Wamukoya, G and Rosenstock, T (2021). Indicators for Tracking the Global Goal on Adaptation: Insight from 50+ African Countries. AGNES, Nairobi. <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/117501>.
- Pringle, P, Thomas, A and Strachan, E (2021) What's next for the Global Goal on Adaptation ? Climate Analytics, Berlin. https://climateanalytics.org/media/what_next_for_the_global_goal_on_adaptation_2.pdf.
- SCF (2021a) UNFCCC Standing Committee on Finance: First report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement. UNFCCC, Bonn. <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/determination-of-the-needs-of-developing-country-parties/first-report-on-the-determination-of-the-needs-of-developing-country-parties-related-to-implementing>.
- SCF (2021b) UNFCCC Standing Committee on Finance: Fourth (2020) Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/54307_1%20-%20UNFCCC%20BA%202020%20-%20Report%20-%20V4.pdf.
- Singh, H, Harmeling, S and Chamling Rai, S (2016) Global Goal on Adaptation: From Concept to Practice. ActionAid, CARE and WWF, Johannesburg, Geneva and Gland. <https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2016/11/Global-Goal-on-Adaptation-From-Concept-to-Practice-v2-DesktopPrint-NoCrops.pdf>.
- Suarez, I and Huang, J (2015) Addressing Adaptation in a 2015 Climate Agreement. Center for Climate and Energy Solutions, Arlington, VA. <https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2015/06/addressing-adaptation-2015-climate-agreement.pdf>.
- UNFCCC (n.d.). Adaptation Communications. Available at: <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/adaptation-communications>.
- UNFCCC (n.d.) Adaptation Knowledge Portal. <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/Home.aspx>.
- UNFCCC (n.d.) Communication of long-term strategies. <https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/long-term-strategies>.
- UNFCCC (n.d.) National Communications. <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs/nationally-determined-contributions-ndcs>.

UNFCCC (n.d.). Nationally Determined Contributions. Available at: <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs/nationally-determined-contributions-ndcs>.

UNFCCC (2022a) Report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement on its third session, held in Glasgow from 31 October to 13 November 2021. FCCC/PA/CMA/2021/10/Add.1. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2021_10_add1_adv.pdf.

UNFCCC (2022b) Report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement on its third session, held in Glasgow from 31 October to 13 November 2021. FCCC/PA/CMA/2021/10/Add.3. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2021_10_add3_adv.pdf.

UNFCCC (2022c) Guiding questions by the SB Chairs for the Technical Assessment component of the first Global Stocktake. Revised questions, 18 February 2022. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Draft%20GST1_TA%20Guiding%20Questions.pdf#

UNFCCC (2021) Report of the Adaptation Committee. FCCC/SB/2021/6. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2021_06E.pdf.

UNFCCC (2020) Report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement on its second session, held in Madrid from 2 to 15 December 2019. FCCC/PA/CMA/2019/6/Add.1. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2019_06a01E.pdf.

UNFCCC (2019a) Report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement on the third part of its first session, held in Katowice from 2 to 15 December 2018. FCCC/PA/CMA/2018/3/Add.1. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2018_03a01E.pdf.

UNFCCC (2019b) Report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement on the third part of its first session, held in Katowice from 2 to 15 December 2018. FCCC/PA/CMA/2018/3/Add.2. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02E.pdf.

UNFCCC (2016a) Report of the Conference of the Parties on its twenty-first session, held in Paris from 30 November to 13 December 2015. FCCC/CP/2015/10/Add.1. UNFCCC, Bonn. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2015/cop21/eng/10a01.pdf>.

UNFCCC (2016b) Tenth meeting of the Adaptation Committee, Bonn, Germany, 13-16 September 2016. AC/2016/16. UNFCCC, Bonn. https://unfccc.int/sites/default/files/ac10_5b_m_and_e.pdf

UNFCCC (2015) Report of the Conference of the Parties on its twentieth session, held in Lima from 1 to 14 December 2014. FCCC/CP.2014/10/Add.1. UNFCCC, Bonn. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2014/cop20/eng/10a01.pdf>.

Wilkinson, E, Dupar, M, Singh, S, Nicholson, L, Roper, L-A and Siegele, L (2021) Technical paper: The Global Goal on Adaptation a SIDS perspective. Climate Ambition Support Alliance, London. https://casaclimate.org/wp-content/uploads/2021/10/CASA_Technical-paper_GGA-for-SIDS.pdf

WWF (2021) Briefing Paper on: Operationalizing the Global Goal on Adaptation (GGA) of the Paris Agreement. WWF, Gland.

Autres documents connexes

AC (2021) Approaches to reviewing the overall progress made in achieving the global goal on adaptation (technical paper). AC/2021/TP/GGA. UNFCCC, Bonn. <https://unfccc.int/documents/273844>

Beauchamp, E, da Silva Bernardo, C and Bueno, MdP (2021) Progressing the Global Goal on Adaptation – key issues. IIED, London. <https://pubs.iied.org/17773iied>

Benzie, M, Adams, KM, Roberts, E, Magnan, AK, Persson, A, Nadin, R, Klein, RJT, Harris, K, Treyer, S and Kirbyshire, A (2018) Meeting the global challenge of adaptation by addressing transboundary climate risk: A joint collaboration between SEI, IDDRI and ODI. Discussion Brief. Stockholm. <https://www.sei.org/publications/transboundary-climate-risk/>.

Harris, K and Benzie, M (2020) Five big ideas to make the Global Goal on Adaptation live up to its name. Stockholm, SEI. <https://www.sei.org/perspectives/five-big-ideas-global-goal-on-adaptation/>.

Ngwadla, X and El-Bakri, S (2016) The Global Goal for Adaptation under the Paris Agreement: Putting ideas into action. CDKN, Cape Town. <https://cdkn.org/sites/default/files/files/Global-adaptation-goals-paper.pdf>.

Wilkinson, E, Dupar, M, Singh, S, Nicholson, L, Roper, L-A and Siegele, L (2021) Technical paper: The Global Goal on Adaptation a SIDS perspective. Climate Ambition Support Alliance, London. https://casaclimate.org/wp-content/uploads/2021/10/CASA_Technical-paper_GGA-for-SIDS.pdf

Annexes

Annexe 1 : Recommandations du Comité d'adaptation

** Ce qui suit a été traduit aux fins du présent rapport et ne fait donc pas partie des textes officiels de la CCNUCC*

Le CA produit un rapport annuel, qui inclut les recommandations formulées par ses missions, avant la Conférence des Parties. Nous fournissons ici le texte intégral de leurs recommandations.

86. Les recommandations suivantes ont été formulées sur la base des travaux du CA, lorsque celui-ci a examiné les approches de suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'Objectif mondial d'adaptation (OMA). Le CMA pourrait décider :

- a) De prendre note des problèmes méthodologiques, empiriques, conceptuels et politiques relevés dans le document technique du CA en matière de méthodes d'évaluation des progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'OMA ; d'examiner les moyens de mieux cerner les méthodes existantes, les lacunes au plan conceptuel et dans les données ; d'évaluer les compromis à faire pour permettre un examen global des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial d'adaptation, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles, le cas échéant, avec l'engagement du Groupe de Travail II du GIEC et d'autres organismes internationaux ;
- b) De souligner que l'examen des progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'OMA permettra de gérer les compromis entre les principaux critères d'évaluation des progrès de l'adaptation, notamment entre l'agrégabilité⁵⁸ et la sensibilité au contexte national ; entre l'agrégabilité et la cohérence⁵⁹ ; entre la faisabilité d'un suivi des progrès globaux en matière d'adaptation et d'agrégabilité d'une part et la capacité de mener des évaluations longitudinales d'autre part ;
- c) De souligner que l'approche consistant à examiner les progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'OMA doit également satisfaire au double mandat du Bilan mondial (GST), qui consiste à évaluer les progrès collectifs en matière d'adaptation et à éclairer l'actualisation et le renforcement des mesures d'adaptation au niveau national ;
- d) De reconnaître que la compréhension des progrès en matière d'adaptation exige des systèmes de suivi et d'évaluation fonctionnels au niveau infranational et/ou national ; d'encourager les Parties à utiliser les outils de suivi et d'évaluation existants adaptés à leur contexte national ;
- e) De reconnaître que, pour comprendre les progrès accomplis en matière d'adaptation, les mesures d'adaptation en cours doivent être communiquées ; d'encourager les Parties à utiliser les rapports biennaux sur la transparence (BTR) pour compléter les informations fournies dans leurs communications sur l'adaptation ;
- (f) De reconnaître que les progrès de l'OMA peuvent être examinés en associant plusieurs approches, qui pourront donner une image plus globale des progrès de l'adaptation et aider à équilibrer les forces et les faiblesses des différentes approches ;
- g) D'envisager l'utilisation d'un faisceau d'approches dans le cadre de l'évaluation des progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'OMA, et ce en s'appuyant sur le document technique pertinent du CA, en tenant compte des défis, des limites et des avantages de chaque approche ;
- h) De demander au secrétariat d'inclure (dans son rapport de synthèse sur l'état des efforts d'adaptation) les enseignements tirés, les priorités ainsi que les informations⁶⁰ sur le travail effectué par les Parties pour atteindre l'OMA ;

- i) De vivement encourager les Parties à préparer et à présenter dès que possible une communication sur l'adaptation. Les Parties reconnaîtraient que les communications relatives à l'adaptation (entre autres documents nationaux relatifs à l'adaptation), serviront d'intrant à l'évaluation des progrès collectifs en matière d'adaptation dans le cadre du Bilan mondial et qu'elles contribueront à l'examen des progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'OMA⁶¹ ;
- j) De vivement encourager les Parties à préparer et à présenter des PNA, des rapports et des communications régulières dans le cadre du Bilan mondial, et à y inclure : les informations susceptibles de contribuer à l'examen des progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'OMA ; les informations sur la manière dont elles ont envisagé l'OMA dans leur contexte national – et ce dans le respect des directives existantes sur les plans, rapports et communications respectifs ;
- k) D'encourager également vivement les Parties à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes nationaux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (S&E) afin d'améliorer les processus de planification et de mise en œuvre de l'adaptation au fil du temps ; à fournir des informations étayées et spécifiques au contexte dans les rapports et communications nationaux, qui prennent en compte la complexité et des ressources et données techniques, financières et humaines importantes nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ces systèmes, ainsi que de la nécessité d'appuyer les pays Parties en développement pour leur permettre de le faire ;
- l) D'exhorter les pays développés parties et d'inviter les autres Parties qui fournissent des ressources sur une base volontaire – ainsi que les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, bilatérales et multilatérales et les autres organisations compétentes –, à continuer de mobiliser un appui technique et financier pour les activités d'adaptation dans les pays en développement parties, notamment les activités mentionnées aux alinéas h à k) du paragraphe 86 ci-dessus, et ce en vue de progresser vers l'OMA.

Notes de bas de page :

58 La possibilité d'agréger les informations et/ou les données sur l'adaptation.

59 La mesure dans laquelle une valeur relevée constitue une approximation significative en termes d'adaptation.

60 Conformément à la décision 19/CMA.1, parag. 23(b).

61 Conformément à la décision 9/CMA.1, parag. 14.

Annexe 2 : Questions d'orientation sur l'adaptation destinées à la phase d'évaluation technique de la première phase du GST

** Ce qui suit a été traduit aux fins du présent rapport et ne fait donc pas partie des textes officiels de la CCNUCC*

Le premier Bilan mondial (GST) aura lieu cette année : le processus initial d'évaluation des progrès vers la réalisation de l'OMA sera probablement itératif. Il mettra à jour les lacunes et fournira des enseignements sur lesquels s'appuyer pour les futurs bilans. Chaque pays devra développer sa propre « histoire de l'adaptation », son récit sur l'adaptation et ses propres objectifs ambitieux (Beauchamp et al., 2021).

1. Quels sont actuellement les progrès collectifs en termes de mise en œuvre et quelles sont les ambitions des actions d'adaptation en vue d'atteindre les objectifs définis aux articles 2.1 b) 3 et 7.14 de l'Accord de Paris ?
2. Quels sont les efforts entrepris pour planifier, mettre en œuvre et accélérer les mesures d'adaptation en vue d'atteindre les objectifs définis aux alinéas 2.1 b) et 7.1 de l'Accord de Paris ? Enfin, dans le cadre de la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement parties, quels efforts ont été entrepris par ces Parties pour atteindre ces objectifs ?
3. Dans quelle mesure les efforts d'adaptation actuels et le soutien apporté à la réalisation des objectifs définis aux articles 2.1 b) et 7.1 de l'Accord de Paris sont-ils adéquats et efficaces ?
4. Comment peut-on améliorer la mise en œuvre des mesures d'adaptation en vue d'atteindre les objectifs définis à l'article 2.1, point b), et au paragraphe 1, de l'Accord de Paris, et ce en prenant en compte de la communication sur l'adaptation décrite au paragraphe 10 de l'Accord de Paris ?
5. Pour pouvoir atteindre les objectifs définis aux articles 2.1(b) et 7.1 de l'Accord de Paris :
 - a) Quelles autres actions sont nécessaires ?
 - b) Quels sont les obstacles et les défis ? Comment peuvent-ils être surmontés aux niveaux national, régional et international ?
 - c) Quels sont les opportunités, les bonnes pratiques, les enseignements et les réussites ?

L'Objectif mondial d'adaptation (OMA) a été établi par l'Accord de Paris de 2015, en réponse aux appels des pays en développement à intensifier les mesures d'adaptation. De nombreuses Parties s'attendaient à ce que les travaux découlant de l'Accord de Paris permettent la mise en application de l'OMA, mais les progrès ont été lents jusqu'à la COP26 de 2021, date à laquelle le programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheik (GlaSS) sur l'OMA a été mis en place. Le présent rapport décrit ce qui s'est passé lors de ces années et propose aux Parties d'importants sujets de réflexion, notamment pour tirer parti du GlaSS et pour améliorer les mesures d'adaptation aux niveaux régional, national, infranational et local.

L'IIED est une organisation de recherche politique et d'action. Nous promovons le développement durable pour améliorer les moyens de subsistance et protéger les environnements sur lesquels ces moyens de subsistance reposent. Nous sommes spécialisés dans l'établissement de liens entre les priorités locales et les défis mondiaux. L'IIED est basé à Londres et travaille en Afrique, en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le Pacifique, avec certaines des personnes les plus vulnérables du monde. Nous travaillons avec eux pour renforcer leur voix dans les arènes de prise de décision qui les concernent – des conseils de village aux conventions internationales.



International Institute for Environment and Development
Third Floor, 235 High Holborn, London, WC1V 7LE
Tel: +44 (0)20 3463 7399
email: info@iied.org
www.iied.org

Funded by:

 Foreign, Commonwealth & Development Office



Knowledge
Products